

Tournoi rapide de Noël des Jeunes de la Loire
qualificatif pour le championnat de ligue ARA 2022

Règlement

Art. 1 : Le Comité Loire Echecs organise le 18 décembre 2021 à St Just St Rambert le tournoi rapide de Noël des Jeunes de la Loire par catégories d'âge (garçons et filles). Ce tournoi est qualificatif pour le championnat de Ligue ARA 2022 et est donc réservé aux jeunes des catégories U8 à U16 (de petits poussins à minimes)

Art. 2 : L'inscription est gratuite et limitée aux 50 premiers inscrits. Tous les participants doivent être titulaires d'une licence A ou B délivrée par un club dépendant du Comité Loire Echecs pour la saison en cours.

Art. 3 : Les inscriptions peuvent se faire :

- ✓ auprès des présidents de club
- ✓ par mail
- ✓ par internet sur le site du Comité Loire échecs

Art. 4 : Les règles du jeu sont celles de la FIDE. Pour toutes les catégories, les tournois sont organisés au système suisse en 7 rondes .

- ✓ la cadence de jeu est de 12 min + 3 sec./coup

Art 5 : L'article A.4 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Art. 6 : Horaires des rondes :

- ✓ 13h30 : accueil des participants et inscription sur place
- ✓ 14h00 : début du tournoi
- ✓ 17h30 : fin du tournoi
- ✓ 17h45 : remise des prix

Art 7 : Pour adapter au mieux le bon déroulement du tournoi en fonction des effectifs et des événements, l'arbitre et les organisateurs peuvent décider de modifier certains points du règlement : création de 2 tournois, modification du nombre de rondes, des cadences de jeu, d'horaires

Toutes ces modifications seront affichées et signalées par l'arbitre avant le début des rondes.

Toute modification d'horaire sera signalée et affichée avant le début de la ronde précédente.

Art. 8 : Le classement est établi d'abord au nombre de points.

En cas d'égalité de points, le départage se fait en utilisant dans l'ordre : le buchholz tronqué, le cumulatif, le sonneborn-berger

Les 3 premiers au classement général reçoivent une coupe.

Le premier de chaque catégorie (garçons et filles) reçoit une coupe (les prix ne sont pas cumulatifs)

Il sera également qualifié pour le championnat de ligue ARA.

Tous les participants recevront une médaille

Art. 9 : Les joueurs ne sont pas autorisés à sortir de l'aire de jeu sans l'accord de l'arbitre. Toute infraction à cette règle pourra être sanctionnée par la perte de la partie.

Art.10 : Un joueur a perdu par forfait s'il se présente à la table de jeu plus de 20 mn après le début prévu de la ronde.

Art. 11 : L'arbitrage sera assuré par un arbitre du Comité Loire échecs. Seuls les arbitres et organisateurs sont autorisés à pénétrer dans l'aire de jeu. L'arbitre et ses assistants ont toute autorité pour éloigner ou expulser de la salle de jeu un spectateur ou un accompagnateur dont le comportement entraverait la bonne marche de la compétition.

Art. 12 : Les mesures sanitaires en vigueur à la date du tournoi s'appliqueront. (voir l'annexe 1)

Art. 13 : Tous les joueurs s'engagent, du simple fait de leur participation, à respecter le présent Règlement.

Tournoi rapide de Noël des Jeunes de la Loire

Annexe 1

Les mesures sanitaires

Les mesures sanitaires en cours lors du tournoi s'appliqueront.

Rappel des mesures

Le port du masque sera obligatoire pour toutes les personnes présentes.

Les spectateurs et les joueurs de plus de 12 ans devront présenter un pass sanitaire.

Toute personne (joueur et spectateur) qui n'aura pas son pass sanitaire validé ne sera pas admise dans l'enceinte du tournoi.

Il n'y aura également pas de vente de boisson ou confiserie sur place, ni de pot de convivialité à la fin du tournoi.